



BOURGES



Musée des Meilleurs Ouvriers de France

On ne bouge plus !

L'art de la taxidermie

Inauguration
Samedi 26 mars 2011
17h

Contacts presse :

Thierry BENOIT : 02 48 57 81 43 / 06 12 50 46 96
Claire GIMONET : 02 48 57 80 12 / 06 10 78 48 79
11 rue Jacques Rimbault
18000 BOURGES
presse@ville-bourges.fr

Sommaire

L'exposition	1
Quelques éléments d'histoire	2
Les matériaux utilisés	3
La taxidermie et le témoignage des espèces rares et disparues	4
Etat de la profession	5
Témoignages de taxidermistes	6
La taxidermie : pratiques actuelles, cadre juridique et environnemental	7
Les Prêteurs	8
Autour de l'exposition	9
Le Musée des Meilleurs Ouvriers de France	10
Les Meilleurs Ouvriers de France	11
Renseignements pratiques	12

On ne bouge plus !

L'art de la taxidermie



L'homme a toujours tenté de conserver l'illusion de la vie après la mort. Ce désir a conduit vers de multiples méthodes de conservation des corps, dont la taxidermie, une pratique qui a perduré jusqu'aujourd'hui.

Du **27 mars 2011 au 4 mars 2012**, le Musée des Meilleurs Ouvriers de France de la Ville de Bourges consacre une exposition à l'art de la taxidermie. L'exposition dévoile **une soixantaine d'œuvres anciennes et contemporaines**.

Au-delà d'une simple technique, pour obtenir des spécimens d'une haute qualité naturaliste, le métier de taxidermiste exige de **bonnes connaissances** de l'animal vivant, de son ostéologie et de ses masses musculaires. Chaque taxidermiste a son style propre et chaque pièce est unique. L'animal peut être représenté dans une attitude attentive, en action dans une vision instantanée, être monté en épure comme une œuvre d'art ou placé dans un milieu reconstitué, le diorama.

Les objectifs d'une naturalisation peuvent être **d'ordre scientifique** ou **pédagogique**, ils peuvent découler de la volonté de réaliser une prouesse technique ou pour conserver la **mémoire** d'un animal. Certains taxidermistes pratiquent le moulage, quelques-uns transforment leur sujet ou vont jusqu'à inventer des chimères.

Dorénavant, le métier évolue dans un cadre juridique strict, lié aux enjeux de la biodiversité et de la protection des espèces. Au sein des muséums, les spécimens sont également les garants d'une conservation ultime des espèces rares ou disparues.

L'exposition évolue en **quatre temps** :

- √ Une partie **historique relatant les premiers tâtonnements qui ont abouti à la naturalisation des animaux** ;
- √ Une présentation **des techniques et des matériaux** ;
- √ La mise en valeur du **travail des Meilleurs Ouvriers de France** ;
- √ **L'état de la profession** aujourd'hui.

Quelques éléments d'histoire

La taxidermie est bien distincte de la momification ou de l'embaumement que ce soit par les techniques de préparation, le contexte et le rôle attribué aux spécimens naturalisés.

Depuis le XVI^e siècle, les termes *embaumé*, *empaillé*, *bourré* ou *desséché* sont d'usage pour désigner le fait de conserver la peau d'un animal.

Le mot *taxidermie* apparaît pour la première fois en 1803 dans le *Nouveau Dictionnaire d'Histoire Naturelle*, sous la plume de Louis Dufresne, Aide-naturaliste au Muséum de Paris. Au cours des siècles, la définition de la taxidermie va évoluer en même temps que l'histoire naturelle. A la fin du XIX^e, le *naturaliste* (1845) se substitue au *taxidermiste*, à l'*empailleur*, ou au *préparateur*.

Les mots *naturaliser* (1874) et *naturalisation* (1907) apparaissent pour traduire l'idée de redonner « l'apparence de la vie » aux animaux préparés. De nos jours, on parle d'animaux naturalisés.

Les premières évocations de collections sont liées aux cabinets de curiosité de la Renaissance.

Les propriétaires, souvent des nobles curieux, **exhibent leurs richesses** et la diversité des *Naturalias* pour émerveiller leurs contemporains : soit des fragments imputrescibles d'espèces, plumes, becs, crânes, os, dents, cornes, sont exposés, soit l'animal entier conservé dans des fioles remplies d'alcool.

Les spécimens montés avec des techniques rudimentaires par ces naturalistes en dentelles se conserveront fort mal.

Au XVIII^e siècle, les collections se développent avec la multiplication des cabinets d'histoire naturelle. Inspirés par *l'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (1751-1772), *l'Histoire Naturelle* de Buffon et Daubenton (1749) et le *Systema Naturae* de Linné (1735), ces collections servent à **décrire et inventorier la nature**.

La constitution et la conservation de ces collections sont un réel enjeu pour les naturalistes qui vont alors **partager leurs expériences** et leurs techniques de préparation dans des manuels comme celui de Réaumur, considéré comme le fondateur de la taxidermie en France.

Les peaux sont tannées ou séchées au four, puis grossièrement bourrées de différents matériaux afin de redonner un certain volume. Il n'est pas encore porté de réelle attention aux dimensions et à la posture naturelle de l'animal.

Tout au long **du XIX^e siècle, âge d'or** de la taxidermie, les montages vont progressivement se rapprocher de **visions naturalistes** : les oiseaux déploient leurs ailes, les prédateurs capturent leur proie et des scènes intimistes montrent la vie des espèces.

La taxidermie évolue vers des supports plus naturels, le perchoir blanc se transforme en branche et le socle se couvre de gravier ou de mousse.

Les premiers dioramas arrivent en France en 1950. Les spécimens sont mis en scène dans des **décors reconstitués** avec minutie, les fonds peints et l'éclairage replacent l'animal au sein de son environnement naturel.

Les matériaux utilisés

L'animal est dépouillé. Sa **peau** va subir différents traitements : elle sera tout d'abord amincie, tannée, puis bourrée ou montée sur un mannequin pour donner une forme au spécimen. C'est la pose finale des **yeux en verre** qui donnera l'illusion de la vie. Ces étapes de préparation vont se **modifier aux cours des siècles**, au gré de l'évolution des matériaux, des techniques et du savoir-faire des taxidermistes.

Travailler la peau

Le **tannage** dérive du mot 'tan', une poudre astringente produite à partir d'écorces de sumac ou de châtaignier, mais plus généralement de chêne.

Au XVIII^e siècle, les recettes de tannage emploient des plantes connues pour leurs pouvoirs naturels tannant, astringent ou bactéricide. L'idée est de préserver les peaux des attaques des insectes, en leurs conférant une odeur forte, suave, caustique, ou un goût âcre, amère ou toxique. Les naturalistes associent volontiers des **substances caustiques** comme l'alun à des **composés toxiques** comme l'arsenic ou le mercure.

Il faut attendre le XIX^e siècle pour qu'apparaisse des substances toxiques plus efficaces. Ces « préservatifs » se présentent sous des formes variées d'applications, que ce soit des bains où les peaux vont macérer ou des liqueurs, poudres et autres vernis appliqués à l'intérieur et à l'extérieur du spécimen.

L'apothicaire messin, Jean-Baptiste **Bécoeur** (1718-1777) met au point vers 1750 un nouveau procédé préservatif : **le savon arsenical**. Sa composition, longtemps tenue secrète, sera dévoilée bien après sa mort par Louis Dufresne dans le *Traité élémentaire et complet d'ornithologie* de Daudin (1800). Ainsi « empoisonné », le spécimen était assuré d'être conservé longtemps. Le savon de Bécoeur, très toxique, a fortement contribué à la pérennité des collections naturalisées.

Donner une forme

Il existe différentes techniques pour remplacer le squelette.

Pour les spécimens de petite et de moyenne taille, **une armature en fil de fer** est insérée dans la peau qui est ensuite progressivement bourrée pour redonner le volume. Les matériaux constituant le bourrage sont très variés et souvent choisis en fonction de la taille de l'animal à préparer.

Pour les grands spécimens, l'armature trop frêle, est délaissée au profit d'un corps factice, appelé **mannequin**, sur lequel la peau sera apposée. Le mannequin est réalisé à partir des mesures faites sur l'animal mort. Il comprend une planche, représentant la silhouette, où viennent s'insérer des fers robustes pour les membres, la tête et la queue. Le corps prend forme à mesure que s'appliquent les couches successives de bourrage, en paille ou frison. Au final, le mannequin est recouvert par une couche de plâtre modelé, façonné, puis taillé afin de restituer son anatomie, sa musculature et son attitude naturelle.

Aux XVIII^e et XIX^e siècles, la fabrication « des **yeux artificiels** » reste un thème à part dans les manuels des préparateurs car leur réalisation requiert une dextérité certaine et une connaissance des métiers de la fonte du verre. Les taxidermistes se fournissent le plus souvent auprès d'artisans émailleurs ou de marchands-naturalistes.

Les yeux sont fixés au moyen de gomme arabique, de colles d'origine animale se présentant sous forme de gélatine, comme la colle de poisson.

La taxidermie et le témoignage des espèces rares et disparues

L'art de la taxidermie a permis de **conserver des espèces** aujourd'hui totalement **disparues**. C'est le cas du fameux Pigeon migrateur américain (*Ectopistes migratorius*).

D'autres espèces, si elles existent encore sont souvent mieux connues par les spécimens des muséums que dans la nature. C'est le cas du Kouprey (*Bos sauveli*), bœuf cambodgien dont l'unique spécimen naturalisé est ... à Bourges !

Autre cas, un oiseau, le Polochion sombre (*Philemon fuscicapillus*), dont un peu plus de 70 spécimens ont été retrouvés dans 24 collections du monde (dont celles du Muséum de Bourges). Il est très mal connu : aucune photographie d'un animal vivant n'existe.

Les témoignages d'espèces rares gardés dans les Muséums sont précieux en attendant l'espoir de les retrouver vivants.

Ces spécimens, outre leur valeur inestimable de témoin, peuvent encore servir à des recherches, montrant qu'ils ont toujours un rôle scientifique à jouer. Ils apportent des informations sur la répartition des espèces, sur leur biologie et parfois même sur leurs parasites. L'ADN contenu dans les os longs des montages est exploitable et des phylogénies peuvent être établies.

Contrairement à une idée répandue, les grands Muséums (Museum national d'histoire naturelle, American natural history museum,...) ne possèdent pas toutes les espèces existantes et beaucoup d'espèces ne sont représentées que par un ou deux spécimens.

Quand de longues séries existent, on s'aperçoit vite que des données sur certaines régions, l'âge ou le sexe manquent. Une estimation donne pourtant **9 millions d'oiseaux conservés** dans le monde, pour ne prendre que ce groupe. Certains scientifiques pensent même que sur les 9000 espèces d'oiseaux répertoriées, seulement **0,5%** d'entre elles sont suffisamment représentées pour envisager des études approfondies.

La pratique de la taxidermie permet ainsi de **mieux connaître les espèces** et contribue à son niveau à mieux les protéger.

Etat de la profession

Malgré l'inscription sur la liste des métiers pouvant prétendre au titre d'Artisan et de Maître-Artisan en 1975 et l'instauration d'un Certificat d'Aptitudes Professionnelles (C. A. P.), en 1980, cette profession a perdu nombre de ses praticiens.

Le syndicat des naturalistes taxidermistes de France donne actuellement **104 professionnels en France** (bien qu'un certain nombre d'entre eux ne soient pas comptabilisés, ne pratiquant cette activité que comme appoint) contre 408 en 1988. Le C.A.P. ne peut plus être présenté qu'en candidature libre. Cette baisse d'activité générale s'observe depuis l'après-guerre. A titre d'exemple, la célèbre maison londonienne « Gerrard » dans laquelle Sir Alfred Hitchcock tournera quelques scènes de « L'homme qui en savait trop » en 1956 fermera ses portes définitivement à la fin des années 1960 après plus d'un siècle de bons et loyaux services.

Les raisons sont multiples : désaffection du public de ces productions, recul de l'enseignement des sciences naturelles et baisse concomitante des demandes de l'éducation nationale, législation de plus en plus contraignante et augmentation des coûts de fabrication suite à la baisse de la demande...

Le réseau des professionnels tend à se resserrer sur un petit nombre de praticiens qui, semble-t-il, se maintiendra ainsi sur le long terme sans pour autant retrouver ses effectifs d'antan.

Témoignages de taxidermistes

« Métier d'une folle prétention : oser entreprendre de «redonner la vie ou son illusion » à ce qui est mort ? Tenter de le rendre pérenne ? Oser tenter de rivaliser avec la perfection du vivant ?

Métier d'une infinie modestie : «si » de Kipling, patiemment tenter d'observer et de connaître l'anatomie, les comportements de chaque espèce, leurs caractéristiques... avec nos seules mains et quelques outils rudimentaires, des matières inertes, ferraille et mousse de polyuréthane, tenter méticuleusement de reproduire le plus fidèlement possible : le volume, l'attitude, la grâce, l'élégance... »

Yves Gaumetou

« Lors d'un petit séjour chez mes parents, j'ai pu observer deux tourterelles en train de s'accoupler, ce qui m'a donné cette idée, mais, pourquoi avec deux pies? Parce que, ce sont des animaux mal aimés, comme tous les corvidés, mais tellement jolis ! Observez, les reflets verts, violets...

Comme quoi, même en dehors du travail, l'esprit taxidermie n'est jamais bien loin. »

Patrick Liaud

« Frustré de ne pouvoir faire la taxidermie d'espèces protégées et pour élargir ma clientèle, j'ai décidé de les recréer à partir de dépouilles d'animaux commercialisables afin de rester légal vis-à-vis de la loi. C'est ainsi qu'un canard blanc est devenu spatule, une faisane un hibou, un corbeau un toucan ayant tourné pour Adèle Blanc-sec... »

Jacques Gilbert

La taxidermie : pratiques actuelles, cadre juridique et écologique

A ses débuts, la taxidermie n'était **pas encadrée par la loi**. Toute personne pouvait naturaliser. Avec l'évolution des pratiques et des raisonnements scientifiques, ces comportements ont été revus. La compréhension des mécanismes de l'évolution (à partir du XIX^e siècle) a jeté un regard nouveau sur les populations animales. Il ne s'agissait plus de populations fixes exploitables à l'envi mais d'entités pouvant connaître des phases d'accroissements comme des phases de régression. Des lois de protection de la faune sauvage ont été progressivement mises en place pour tenter de contrer certains processus d'érosion de la biodiversité et de disparition d'espèces. Aujourd'hui, le métier de taxidermiste est **fortement encadré** par la loi, avec des dérogations possibles pour des raisons pédagogiques ou scientifiques.

Les textes internationaux que la France a ratifiés sont :

- La Convention de Washington (ou CITES), dont l'objet est le contrôle du Commerce International portant sur les espèces animales et végétales menacées d'extinction par le commerce international. Il est réalisé grâce à la délivrance de permis d'importation et d'exportation.
- La Convention de Berne du 19/09/79 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe qui nécessitent la coopération de plusieurs Etats.
- La convention de Bonn.
- Le Règlement Communautaire CITES (CEE).

Pour ce qui concerne la **législation française**, on trouvera les textes suivants (Code rural - protection de la faune et de la flore -), liste non exhaustive :

- L'arrêté modifié du 17/04/81 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire français. Cet arrêté a été modifié de nombreuses fois depuis 1993.
- L'arrêté du 17/04/81 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.
- L'arrêté du 30/12/83 sur la commercialisation de certaines espèces d'oiseaux.
- L'arrêté du 11/06/87 fixant la liste des oiseaux protégés sur tout le territoire national, y compris les terres australes et antarctiques françaises.

A ceci, s'ajoutent des arrêtés spécifiques pour des espèces et territoires bien définis.

Les espèces autorisées sont au final les **animaux domestiques et les animaux chassables** et « **nuisibles** ». Mais, parmi ceux chassables, certains sont interdits à la naturalisation (putois, hermine). Tout animal soumis à un plan de chasse doit être accompagné de son bon de transport ou de son bracelet tant qu'il n'est pas naturalisé.

Les prêteurs

Meilleurs Ouvriers de France

- Patrick Liaud, Le Valtin (88)
- Yves Gaumetou, Faches-Thumesnil (59)
- Dominique Nitka, Strasbourg (67)
- Jean-Pierre Renault, Le Grand Celland (50)
- Jacques Gilbert, Salaise/Sanne (38)
- Marie-France Larigauderie, Orléans (45)
- Denis Duboscq, Le Havre (76)

Grand prix de taxidermie française

- Gilles Becquet, Woignarue (80)

Musées

- Musée des Beaux-Arts et d'Histoire naturelle de Châteaudun (28)
- Musée d'histoire naturelle de Lille (59)
- Musée zoologique de l'université Louis Pasteur et de Strasbourg (67)
- Musée George Sand, La Châtre (36)
- Muséum d'histoire naturelle d'Orléans (45)
- Muséum Cuvier, Montbéliard (25)
- Muséum d'histoire naturelle du Havre (76)
- Muséum d'histoire naturelle de Bourges (18)

Conseil scientifique

- Amandine Pequignot, Centre de Recherche sur la Conservation des Collections, Muséum national d'histoire naturelle

Autour de l'exposition

> Visite ludique pour tout public :

Parcours de visite libre pour découvrir l'exposition temporaire et les collections du Muséum d'histoire naturelle : des jeux, des énigmes et des devinettes pour explorer le monde des animaux vivants et comprendre les techniques et les objectifs de la taxidermie.

Livret à retirer au musée des Meilleurs Ouvriers de France ou au Muséum.

> Nuit européenne des musées « Histoire d'ani-mots » :

Samedi 14 mai 2011

Partagez un bon moment sur la piste des animaux dans les musées de Bourges pour créer une histoire insolite.

- de 20h à 23h aux musées de l'Hôtel Lallemand et des Meilleurs Ouvriers de France
- de 20h à minuit au musée du Berry
- Soirée organisée avec l'aide des stagiaires de l'Afpa Bourges

Entrée gratuite

> Visites-conférences de l'exposition et du muséum d'histoire naturelle :

Le mardi 19 juillet et le mardi 9 août 2011 de 14h00 à 17h00.

Entrée et visite gratuites.

Nombre limité de places.

Inscription obligatoire au 02 48 70 41 92.

> Groupes adultes :

Visites commentées de l'exposition temporaire (durée : 1h30).

Renseignements et réservation auprès de l'Office de Tourisme de Bourges (à partir de 107€ pour un groupe de 30 personnes).

> Groupes scolaires et publics spécifiques :

Visite-découverte suivie d'un atelier (2h)

Visite-approfondie de l'exposition et du muséum d'histoire naturelle (2 séances de 2h)

Entrée et visite gratuites

> Pour poursuivre la découverte :

Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges

Allée René Ménard

18000 BOURGES

Le Musée des Meilleurs Ouvriers de France

Le **Musée des Meilleurs Ouvriers de France**, unique en France, est géré par la Ville de Bourges. Ouvert en 1995, le Musée est abrité dans une partie de l'ancien palais archiépiscopal, construit au XVII^e siècle, situé face à la Cathédrale Saint-Etienne de Bourges, classée sur la liste du patrimoine mondiale de l'UNESCO.

Le musée permet de **découvrir des œuvres de lauréats** du concours " Un des Meilleurs Ouvriers de France " dans des métiers aussi divers que ceux du bois, du métal, de la fourrure, du cristal, du plâtre, de la céramique, ou du textile.

En outre, tous les ans, à partir du mois de mars, une **exposition** est consacrée à un métier :

Le charpentier-couvreur	1995
Le luthier	1996
La brodeuse et la dentellière	1997
Cuir et peaux	1998
Éloge du bois	1999
Fer et savoir-faire	2000
Tailleur de mode	2001
Le verre et la flamme	2002
De cheveux en boucles : le métier de coiffeur	2003
La vannerie	2004
Les arts de la table	2005
La coutellerie	2006
Lumière !	2007
Les artisans de l'Élégance	2008
Par-dessus les toits	2009
La lingerie : de quelques états de la parure et du corps	2010
La Taxidermie	2011

Ce musée, dont l'entrée est gratuite, accueille chaque année plus de 22 000 visiteurs.

Les Meilleurs Ouvriers de France

La première Exposition Nationale du Travail a été organisée en **1924** à l'Hôtel de Ville de Paris par les ministères du Travail et de l'Instruction publique et du Commerce. L'idée en avait été lancée en 1913, par un journaliste, Lucien Klotz. Parmi 200 chefs-d'œuvre exposés, **144 d'entre eux sont distingués** et leurs auteurs reçoivent les **premiers diplômes de "Meilleur Ouvrier de France"**.

Il s'agit, à cette époque, face au développement de la mécanisation et de la standardisation de la production, de **valoriser le travail manuel**.

Au cours des années, ce concours s'est transformé au rythme des évolutions sociales et techniques en prenant en compte de nouvelles activités.

Aujourd'hui, un concours national est organisé **tous les trois ans** par le Comité d'organisation des Expositions du travail. Les postulants doivent réaliser des œuvres selon des sujets imposés et sont jugés par leurs pairs. Le titre "Un des Meilleurs Ouvriers de France" peut récompenser des personnes œuvrant dans dix-huit groupes de métiers : de la boulangerie à la lutherie en passant par la plasturgie, l'art des jardins ou la coiffure.

Les lauréats peuvent ensuite adhérer à la Société des Meilleurs Ouvriers de France (association loi 1901, créée en 1929 et reconnue d'utilité publique en 1952) qui œuvre pour la promotion de ce concours et organise des animations et expositions sur tout le territoire.

Comité d'organisation pour les expositions du travail

Ministère de l'Éducation nationale
1, rue Descartes
75231 Paris
www.mof.asso.fr

Société des Meilleurs Ouvriers de France

16, rue Saint-Nicolas
75012 Paris
www.meilleursouvriersdefrance.info

Renseignements pratiques

Musée des Meilleurs Ouvriers de France

Place Etienne Dolet (face à la cathédrale)

18000 Bourges

Tél. 02 48 57 82 45

accueil-museemof@ville-bourges.fr

www.ville-bourges.fr

Entrée gratuite

Horaires :

Le musée est fermé le lundi toute la journée et le dimanche matin ainsi que les 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} et 25 décembre.

Horaires demi-saison :

Du 16 septembre au 11 novembre et du 1er février au 30 juin

9h45 - 11h45 et 13h45 - 17h15

Horaires d'été :

Du 1^{er} juillet au 15 septembre

9h45 - 12h15 et 13h45 - 18h15

Horaires d'hiver :

Du 12 novembre au 31 janvier

13h45 - 17h15

La boutique du musée propose :

- Des livres sur les métiers d'art et l'artisanat ;
- Des créations de Meilleurs Ouvriers de France ;
- Des cartes postales et papeterie.

Service presse de la Ville de Bourges

Thierry BENOIT – 02 48 57 81 43 / 06 12 50 46 96

Claire GIMONET – 02 48 57 80 12 / 06 10 78 48 79

presse@ville-bourges.fr